

ARRETE n° DAJS 25-70

Portant modification des arrêtés n°24-48 et n°23-18 relatifs à la désignation du directeur du centre de don de corps et des membres de son comité d'éthique, scientifique et pédagogique

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET

Vu le livre 7 du code de l'éducation et notamment les articles L. 713.1 et R1261-17 et suivants,
Vu le code de la Santé publique,
Vu le code Civil,
Vu le décret n° 2022-719 du 27 avril 2022 relatif au don de corps à des fins d'enseignement médical et de recherche,
Vu la loi Bioéthique n° 94-653 du 29 juillet 1994 relative au respect du corps humain,
Vu les statuts de l'UFR de Médecine,
Vu les statuts du centre de dons de corps votés par le conseil de gestion de l'UFR de Médecine le 24 février 2023 et approuvés par le conseil d'administration le 24 février 2023,
Vu les arrêtés n° DAJS 23-18 et n° DAJS 24-48 relatifs à la désignation du directeur du centre de don de corps et des membres de son comité d'éthique, scientifique et pédagogique,
Considérant la démission de Mmes Mouna MOUNCIF MOUNGACHE et Gaëlle CLAVANDIER,
Considérant la proposition du doyen de l'UFR de médecine,

ARRETE

Article 1 :

Mme Mouna MOUNCIF MOUNGACHE, maître de conférences, et Mme Gaëlle CLAVANDIER, professeur des Universités, membres du Comité d'Éthique, Scientifique et Pédagogique, au sein du collège 1 des personnalités de l'établissement en tant qu'enseignants-chercheurs dans le domaine des sciences humaines et sociales qualifiés notamment en droit, éthique, philosophie ou sociologie en fonction dans l'établissement sont remplacées respectivement par Mme Chloé PROS-PHALIPPON, maître de conférences en droit, et M. Mabrouk NEEKA, maître de conférences en sciences de l'éducation, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'Université et le directeur de l'UFR de médecine Jacques Lisfranc sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 7 octobre 2025

Le Président de l'Université Jean Monnet



Florent PIGEON